

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2007

ÉPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE – DROIT

Temps de préparation : 20 minutes.

Durée de l'épreuve : 20 minutes.

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites.

Sujet n° 7EDT09

À partir du document fourni en annexe et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1 – Identifiez le type de document présenté en annexe et sa raison d'être.
- 2 - Identifiez la structure juridique de la société Auguste. Quels en sont les organes dirigeants ? Rappelez leurs missions.
- 3 – Montrez que l'exercice du pouvoir de décision est lié à la nature des décisions.
- 4 – Expliquez pourquoi le droit prévoit que la nature des décisions influence le processus de décision.

ANNEXE

AUGUSTE

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance Au capital de 11 742 569,44 €

Siège social : 19 rue des Bretons, 93200 la Plaine Saint Denis.
381 178 797 R.C.S. Bobigny.
Siret: 381 178 797 00068.

Avis de réunion valant avis de convocation

MM. les actionnaires sont avisés qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Auguste S.A. (la "Société") qui se tiendra, le vendredi 29 septembre 2006 à 10 heures, au siège social de la Société, 19 rue des Bretons – 93200 la Plaine Saint Denis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

Ordre du jour.

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe ;
- Rapport du directoire sur les autres points à l'ordre du jour à titre ordinaire ;
- Observations du conseil de surveillance ;
- Rapport du président du conseil de surveillance ;
- Rapport spécial défini à l'article L. 225-184 du Code de Commerce présenté par le Directoire concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
- Rapport spécial défini à l'article L. 225-209 du Code de Commerce présenté par le Directoire concernant la réalisation des opérations d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006 ; [...]
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006 et quitus aux dirigeants ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

Texte du projet de résolutions

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du directoire ;
- Des observations écrites du conseil de surveillance ;
- Du rapport du président du conseil de surveillance ;
- Des comptes sociaux annuels de la société, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe ; [...]

Approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 mars 2006 (comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du directoire et du conseil de surveillance de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006. [...]

Le directoire

Source : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/F>